Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/780

30.1.2025

Notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne

(C/2025/780)

En vertu de l'article 9, paragraphe 1, point a), du règlement (CEE) nº 2658/87 du Conseil [1], les notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne [2] sont modifiées comme suit:

1) *À la page 244, la note explicative suivante est insérée:*

«5603 **Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés**

Relèvent de cette position les produits qui associent un voile en nontissés (de fibres textiles) à des fibres de cellulose au moyen d'un procédé de consolidation par liage à jets d'eau ou hydroliage [voir également les notes explicatives du SH relatives à la position 5603, Intitulés II. Consolidation (Liage) et III. Finition].

Sur une face, le voile en nontissés reste prédominant/visible et sur l'autre face, les fibres de cellulose restent prédominantes/visibles.

Compte tenu du procédé de fabrication et des caractéristiques conférées au produit par les fibres textiles (solidité, résistance, propriétés durables, douceur sur la peau, répulsif liquide), la présence de fibres de cellulose ne modifie pas le caractère du produit. Même si les fibres textiles ne prédominent pas dans tous les cas, ce type de produit reste classé dans cette position.

Voir également la note explicative du SH relative à la sous-position 6210 10 92.»;

2) *À la page 267, dans la note explicative relative à la sous-position «6210 10 92 Blouses à usage unique, du type utilisé par les patients ou les chirurgiens au cours d'interventions chirurgicales», le deuxième alinéa suivant est ajouté:*

«Relèvent de cette sous-position les blouses chirurgicales en "*Spunlace*" fabriquées à partir de nontissés qui associent un voile en nontissés (de fibres textiles) à des fibres de cellulose au moyen d'un procédé de consolidation par liage à jets d'eau ou hydroliage (voir la note explicative de la position 5603).

La face intérieure peut également comporter des renforts en tissus de polyester.».

[1] Règlement (CEE) nº 2658/87 du Conseil du 23 juillet 1987 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun (JO L 256 du 7.9.1987, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/1987/2658/oj).

[2] JO C 119 du 29.3.2019, p. 1.